



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique : une pauvreté marquée mais des profils atypiques

En Martinique, en 2013, 27 300 personnes vivent dans les sept quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 7,1 % de la population martiniquaise. Les habitants de ces quartiers, plus fréquemment touchés par la pauvreté, souffrent d'un déficit de formation et s'insèrent avec plus de difficultés sur le marché du travail. Les quartiers « Haut-Dillon » et « Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch » se distinguent par une forte proportion de logements HLM, une population jeune et une prédominance des familles monoparentales. À l'opposé, dans les autres quartiers prioritaires de la politique de la ville, résident essentiellement des personnes seules et âgées, propriétaires de logements individuels anciens et dégradés. Sainte-Marie se singularise par une forte proportion de seniors et un taux de pauvreté élevé, qui touche l'ensemble de la commune. Au-delà de ces difficultés, la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficie d'une accessibilité aux services plus importante en moyenne que pour le reste du territoire.

Philippe Clarenc (Insee)

Une pauvreté monétaire plus marquée dans les quartiers prioritaires

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont recentré la politique de la ville au profit des territoires les plus en difficultés. La Martinique compte ainsi sept quartiers prioritaires ou QPV (*définitions*). Les communes du Lamentin, du Robert et de Sainte-Marie en ont une chacune. Les quatre autres se situent à Fort-de-France où ils regroupent plus d'un quart de la population de la ville.

En 2014, les Martiniquais disposent d'un niveau de vie médian (16 074 €) (*définitions*) inférieur de 21 % à celui de la France hexagonale (20 369 €). Cet écart, déjà important au niveau du département, est presque deux fois plus élevé pour les habitants des quartiers prioritaires (38 %).

1 Une pauvreté monétaire plus forte dans les QPV

Indicateurs de dispersion des niveaux de vie et taux de pauvreté selon les zonages en 2014

Zonage	Niveau de vie médian (€)	Taux de pauvreté (%)	Premier Décile (D1) (€)	Dernier Décile (D9) (€)	Rapport interdéciles D9/D1
Martinique	16 074	32,1	7 770	34 287	4,4
Ensemble des QPV France entière	13 045	43,9	7 522	22 351	3,0
Ensemble des QPV Martinique	12 576	47,6	6 312	23 663	3,7
Quartier Ouest	12 434	48,7	5 672	23 672	4,2
Sainte Thérèse	12 930	45,6	6 398	25 194	3,9
Volga Plage	12 146	50,7	5 835	21 180	3,6
Haut-Dillon	13 571	39,6	8 377	23 110	2,8
Frangue Ouest Centre aggloméré	13 610	41,3	6 628	26 321	4,0
Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	11 837	54,3	7 387	21 173	2,9
Tombolo City	12 090	50,9	6 134	23 894	3,9

Lecture : dans le quartier de Volga Plage, les 10 % de personnes les plus aisées disposent en moyenne d'un revenu par unité de consommation de plus de 21 180 €, soit un montant au moins 3,6 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes qui disposent d'un revenu par UC de moins de 5 835 €.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Parmi les départements français, la Martinique est l'un de ceux où la pauvreté monétaire est la plus élevée : 32,1 % de sa population se situe en deçà du seuil de pauvreté (12 221 € (*définitions*)). Cette part de personnes en difficulté, de 17,4 points supérieure à celle de la France hors DOM, est comparable à celle de la Seine-Saint-Denis, département le plus fondé de l'Hexagone (28,6 %). Dans les quartiers prioritaires, le taux de pauvreté est encore plus fort (47,6 %) et se conjugue à une moindre dispersion des niveaux de vie. Ce constat est le symptôme d'une faible mixité sociale (*figure 1*).

L'intensité de la pauvreté (*définitions*) est également plus élevée en Martinique (24,6 %) qu'en France hexagonale (21,0 %) : le niveau de vie des personnes pauvres est nettement inférieur au seuil de pauvreté. Ce constat impacte a fortiori les QPV, dont les plus touchés sont « Quartiers Ouest » et « Tombolo City ». À l'inverse, « Haut-Dillon » est relativement épargné, les familles y étant à la fois plus jeunes, plus actives et plus souvent bénéficiaires d'allocations (familiales ou logement).

Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 7 770 euros. Les 10 % les plus aisées disposent d'au moins 34 287 euros, soit 4,4 fois plus que les plus modestes. Ce rapport, plus faible à l'échelle de l'ensemble des QPV (3,7), est en réalité très fluctuant d'un quartier à l'autre (*figure 1*).

Les inégalités de niveau de vie les plus fortes s'observent dans les centres-villes de Fort-de-France et du Lamentin, ce qui est une spécificité des villes de province. Effectivement les centres-villes comptent des proportions élevées de cadres, tout en abritant la majorité des quartiers prioritaires. Les contrastes sociaux y sont plus accentués qu'ailleurs, ce qui explique que l'on observe d'importantes valeurs des rapports interdéciles dans ces secteurs géographiques.

Des difficultés d'insertion sur le marché du travail

La réduction des inégalités sociales et des écarts de développement entre les territoires s'accompagne d'un suivi de l'emploi et de la formation. Vue sous cet angle, la population des quartiers prioritaires est plus touchée par le chômage (*définitions*) que par un déficit de formation.

Dans les QPV, en 2014, la part de la population peu ou pas diplômée de 15 à 64

2 Les QPV se distinguent par un taux de chômage bien plus fort que pour les autres quartiers

Les principaux indicateurs du cadre de cohésion sociale et de l'emploi en 2014

Zone	Taux des personnes peu ou pas diplômées (définitions) 15-64 ans (%)	Taux d'activité (%)	Taux de chômage (%)	Taux de scolarisation 16 à 24 ans (%)	Taux Autres inactifs 15-64 ans (%)
Martinique	56,6	71,0	26,1	59,3	12,1
Ensemble QPV Martinique	71,5	68,0	39,9	54,9	16,0
Quartier Ouest	72,1	69,2	42,5	51,5	15,7
Sainte-Thérèse	71,7	66,4	36,6	53,0	17,1
Volga Plage	76,7	63,3	40,1	57,1	20,0
Haut-Dillon	67,8	72,2	35,2	68,8	7,6
Frange Ouest Centre aggloméré	61,3	63,8	31,5	62,4	21,3
Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	73,1	70,7	45,1	51,7	11,6
Tombolo City	74,2	67,5	40,4	42,1	19,2

Nb : les autres inactifs correspondent aux inactifs de 15 à 64 ans hors retraités hors étudiants, hors stagiaires, hors élèves...
Lecture : le taux de chômage s'élève à 40,4 % à Tombolo City contre 26,1 % en Martinique.

Source : Insee, recensement de population, Exploitation principale 2014.

Encadré 1 : la politique de la ville en 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la géographie prioritaire sur les territoires présentant les difficultés les plus marquées pour y concentrer les moyens publics. Les décrets du 30 décembre 2014 listent les 1 514 quartiers prioritaires de la France (y.c. Polynésie Française et Saint-Martin). Les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Il repose sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers. De nouveaux contrats de ville mobiliseront largement les acteurs avec une durée d'action plus longue. Un conseil citoyen pour chaque quartier prioritaire est obligatoire pour associer les habitants à la politique de la ville.

3 Les martiniquaises sont plus diplômées que les hommes mais elles sont plus touchées par le chômage

Les principaux indicateurs du cadre de cohésion sociale selon le genre en 2014

Indicateurs	Genre	Martinique (%)	Ensemble des QPV (%)
Part des personnes peu ou sans diplôme parmi les 15 à 64 ans	Homme	62,2	74,9
	Femme	51,9	68,6
Taux d'activité des 15 à 64 ans	Homme	71,3	69,2
	Femme	70,6	67,0
Taux de chômage des 15 à 64 ans	Homme	24,5	37,4
	Femme	27,5	42,0
Part des femmes parmi les 15 à 64 ans	Ensemble	54,1	54,3
Ratio Femmes actives/ Total des Actifs	Ensemble	53,9	53,5

Lecture : en Martinique, le taux de chômage est égal à 24,5 % pour les hommes contre 27,5 % pour les femmes.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Encadré 2 : 7 % de la population martiniquaise vit dans un QPV

En Martinique, 27 300 personnes résident en 2013 dans les quartiers prioritaires, soit 7,1 % de la population municipale de la Martinique. Cette part est comparable à celle de la région Grand Est. La Martinique se place au 6e rang des régions françaises (hors Mayotte). La part de population résidant dans un QPV varie de 2,7 % en Bretagne à 19,7 % à La Réunion.

La taille des quartiers en Martinique est assez modeste : seuls deux quartiers dépassent en population la moyenne de la France entière y.c. Martinique et La Réunion (3 730 habitants). Le QPV Quartier Ouest est le plus grand de Martinique, abritant à lui seul quatre habitants sur dix des quartiers prioritaires de la région. Il est le 59^e quartier prioritaire de France entière par sa population (sur 1 352)

ans est plus importante que la moyenne régionale. Néanmoins, le niveau de formation y est hétérogène et pourrait en partie s'expliquer par un effet générationnel.

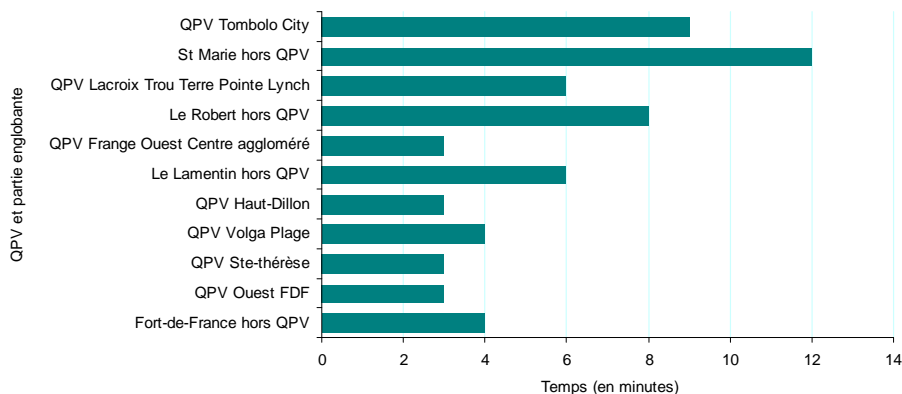
La généralisation du Baccalauréat, ces dernières décennies (cf. Insee Analyses Martinique N° 14), a induit un niveau de formation moyen plus élevé dans les quartiers prioritaires à forte concentration

de jeunes. Néanmoins, les difficultés scolaires demeurent importantes. Le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans est plus faible dans les QPV, où il s'établit à 55 %, soit quatre points de moins que la moyenne régionale.

En parallèle, ces quartiers pris dans leur ensemble présentent un taux de chômage de quatorze points supérieur à celui de la région. Cet ordre de grandeur reste valable

4 Un temps d'accès bien plus faible pour les résidents des QPV en 2017

Temps moyen en minutes durant les heures pleines pour accéder à un équipement du panier « vie courante » selon les zones (QPV ou sa partie englobante) en 2017



Lecture : en 2017, un habitant de Tombolo City met en moyenne 9 minutes durant les heures pleines pour accéder à un équipement du panier "Vie courante", alors qu'un habitant de la partie englobante de Sainte-Marie en mettra 12.

Source : Insee, base permanente des équipements 2017.

5 Un parc de logements très différent selon les QPV

Les principaux indicateurs de cadre de vie des ménages en 2014

Zone	Part Logements Individuel (%)	Taux de Logements vacants (%)	Part logements anciens (%)	Part occupation Propriétaire (%)	Part logements HLM (%)
Martinique	63,9	15,0	4,8	54,4	14,0
Ensemble QPV Martinique	53,8	22,3	14,9	34,1	19,7
Quartier Ouest	51,6	27,8	23,1	31,5	9,9
Sainte-Thérèse	61,5	19,9	12,4	40,0	19,9
Volga Plage	85,3	19,6	1,1	59,0	0,6
Haut-Dillon	0,8	2,3	0,8	2,7	95,6
Frange Ouest Centre aggloméré	45,9	17,3	11,7	27,4	29,3
Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	33,3	14,2	0,0	25,6	63,2
Tombolo City	79,2	20,5	4,3	52,1	9,9

Lecture : la part de logements individuels est de 79,2 % à Tombolo City contre 63,9 % en Martinique.

Source : Insee, recensement de population, exploitation principale 2014.

lorsque l'on compare chaque QPV au reste de sa commune d'appartenance, à l'exception de Tombolo City (40 %) et de sa commune Sainte-Marie (35%), qui ont des taux de chômage voisins.

L'importance du chômage est en partie expliquée par le faible niveau de diplôme des actifs, ces personnes ayant plus de mal que les autres à s'insérer sur le marché du travail.

Pour autant, le taux d'activité (*définitions*) au sein des quartiers prioritaires martiniquais est proche du niveau régional : respectivement 68 % et 71 % des 15 à 64 ans sont des personnes actives sur le marché du travail. Deux quartiers prioritaires se distinguent par un taux d'activité faible : « Volga Plage » (63 %) et « Frange Ouest Du Centre-Ville Aggloméré du Lamentin » (64 %).

Conjointement à la faiblesse du taux d'activité, la part des personnes inactives de 15 à 64 ans est importante (hors retraités, élèves, étudiants, stagiaires...). Ces personnes sont potentiellement en difficulté d'insertion sur le marché du travail.

En 2014, les conditions d'emploi en Martinique sont moins favorables pour les

femmes que pour les hommes. Cependant, la mixité professionnelle est assez forte sur l'île et les inégalités salariales entre les deux genres sont parmi les plus faibles des régions françaises. Spécificité martiniquaise, la part des femmes de 15 à 64 ans en emploi est forte (53 %). Il en résulte que l'écart de la part d'emploi entre les hommes et les femmes est plus faible en Martinique qu'en France de province.

Les inégalités femmes/hommes face à l'emploi sont également plus faibles en Martinique qu'en France de province. En matière de cohésion sociale, certains quartiers prioritaires sont plus concernés par des difficultés d'accès à l'emploi pour les femmes.

Une accessibilité aux services élevée malgré les disparités du cadre de vie

En 2017, les habitants des quartiers prioritaires ne souffrent pas d'isolement urbanistique. Résidant le plus souvent en centre ville ou à proximité de celui-ci, ils bénéficient au contraire d'un temps moyen plus réduit pour accéder aux services du panier « Vie courante » (*définitions*). Il existe cependant des inégalités entre les communes, au sein desquelles le niveau

d'équipement et la répartition de population sont très variables (*figure 4*). Outre les questions d'accessibilité aux services, les habitants des QPV connaissent de fortes inégalités de cadre de vie, par comparaison aux habitants des autres quartiers. De même, les conditions de vie diffèrent d'un QPV à l'autre, notamment en raison de la nature du parc de logements (*figure 5*). Le taux de logements vacants est deux fois plus élevé en Martinique (15 %) qu'en France de province (8 %). Cette caractéristique, plus importante encore dans les quartiers prioritaires, peut s'expliquer par l'existence de propriétés en indivision : ce phénomène, courant aux Antilles, accentue la vacance des logements.

Les habitations construites avant 1946 sont plus nombreuses dans les quartiers prioritaires du centre-ville de Fort-de-France (les quartiers Ouest et Sainte-Thérèse). Ces logements sont souvent moins bien adaptés à la vie quotidienne que les autres. Avec une présence forte d'habitats dégradés, une politique de rénovation urbaine a été entreprise dans le centre-ville par le biais des programmes NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

Les habitants des quartiers prioritaires ont plus souvent recours au parc locatif que les autres Martiniquais. Pour ces locataires, la part du revenu consacrée au logement est d'autant plus grande que le ménage est pauvre. Cet effet est néanmoins atténué par l'attribution des aides au logement. De plus, en occupant des logements HLM, les habitants des quartiers prioritaires s'assurent, davantage que les autres, de bénéficier de loyers encadrés.

À l'inverse, les ménages ayant acheté leurs habitations (le plus souvent à crédit) voient leurs revenus grevés par des remboursements d'emprunts. La probabilité d'être propriétaire augmentant avec l'âge, les quartiers de Sainte-Thérèse, de Volga-Plage et de Tombolo-City comptent en proportion plus de seniors et de propriétaires. Dans ces trois quartiers, on note aussi une fréquence plus grande des logements individuels, des logements vacants, et de durées d'occupations longues du logement. Les Martiniquais n'ont pas tous accès à l'eau chaude, dans leur logement. Cette inégalité concerne plus fortement les quartiers prioritaires : quatre logements sur dix sont équipés d'eau chaude dans les QPV contre six sur dix ailleurs. Les plus concernés sont « Tombolo-City » et « Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch ».

Des quartiers de type HLM où réside une population homogène

En comparant les caractéristiques de ces quartiers avec celles des parties englo-

bantes des communes, deux groupes apparaissent. Le premier groupe est formé de deux quartiers prioritaires : « Haut-Dillon » à Fort-de-France et « Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch » au Robert. Ils se caractérisent par une part de logements HLM bien plus forte que pour l'autre groupe, et ses habitants vivent en grande majorité dans des logements collectifs où le taux de vacance est faible. De plus, la population de ces deux quartiers est plus jeune que dans les cinq autres et la taille des ménages est plus importante, ce qui devrait favoriser un taux d'activité élevé. La prédominance des familles monoparentales au sein des ménages fiscaux constitue un frein à l'emploi, notamment

pour les femmes. Ces ménages ont ainsi un taux de chômage aussi élevé que les autres habitants des quartiers prioritaires.

Les ménages étant plus jeunes que la moyenne, la part des retraités est bien plus faible. En outre, cela a un impact favorable sur le taux d'activité plus fort dans ces deux quartiers.

En effet, dans ces quartiers les autres inactifs ont une part plus faible (figure 2) : en moyenne, les ménages fiscaux ont, par rapport à d'autres habitants, une plus forte part de revenus d'activité.

Enfin, si dans les deux quartiers du groupe la dispersion du niveau de vie est faible entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les moins aisés, les habitants du Haut-Dillon

sont moins frappés par la pauvreté monétaire (figure 1).

Des quartiers de seniors où prédominent les logements individuels

Le second groupe est composé des cinq quartiers prioritaires restants. Son parc de logements comprend 60 % de logements individuels et un quart de logements vacants.

La forte représentation de retraités et d'autres inactifs en âge de travailler a pour conséquence un taux d'activité et des revenus d'activité plus faibles dans ce groupe qu'ailleurs.

Les ménages les plus représentés sont les personnes seules (comme pour l'ensemble de la région), suivis des familles monoparentales. ■

Définitions :

QPV de Martinique : ils sont au nombre de sept et se répartissent dans quatre communes. A Fort de France : Haut-Dillon, Volga-Plage, Sainte-Thérèse, Ouest Fort de France, Le Lamentin : Frange Ouest du Centre-Ville Aggloméré, Le Robert : Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch, Sainte-Marie : Tombolo City

Personnes peu ou pas diplômées : les personnes dites « peu ou pas diplômées » sont celles dont la formation initiale est d'un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat.

Taux de chômage : le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Taux d'activité : c'est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Revenu médian par unité de consommation : il partage la population en deux groupes égaux. La moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation (UC) inférieur à cette valeur, l'autre moitié déclare un revenu par UC supérieur.

Taux de pauvreté : le taux de pauvreté au seuil de 60 % correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian national. Le seuil de pauvreté est de 12 221 euros par an en 2014.

L'intensité de la pauvreté : elle mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. L'indicateur d'intensité de la pauvreté se calcule de la façon suivante : (seuil de pauvreté – niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

L'unité de consommation (UC) : elle permet de comparer les revenus de ménages de tailles ou de compositions différentes en attribuant un coefficient à chaque membre du ménage. Cette pondération permet de tenir compte des économies d'échelle réalisées au sein d'un ménage de plusieurs personnes. L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Partie englobante d'un QPV : elle correspond dans notre étude à la zone hors QPV de la commune où est situé le QPV.

Panier « Vie courante » : il se compose des services suivants : banque caisse d'épargne, école de conduite, coiffure, restaurant, police, gendarmerie, bureau de poste, relais poste, agence postale, supermarché, boulangerie, librairie, papeterie journaux, station-service, épicerie, supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire.

Temps d'accès moyen à un service : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès pour un ménage à chacun des services d'un panier. Tous les temps d'accès représentent un trajet aller <domicile-service> par la route en heures pleines : une commune pouvant être équipée d'une boulangerie, mais sans épicerie et coiffeur qui peuvent se situer chacun dans d'autres communes avoisinantes.

Sources et méthodes

Filosofi : Les statistiques présentées ici sont tirées du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de 2014, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA).

Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires.

Au niveau national, le dispositif ERFS (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

Les statistiques par QPV réalisées dans ce dossier utilisent une méthode innovante : la géolocalisation des logements, c'est-à-dire l'affectation de coordonnées géographiques (X,Y) à une adresse.

Cette démarche, combinée à des traitements statistiques spécifiques, permet de s'affranchir des limites géographiques habituelles.

Service territorial de Martinique

Centre technopole de Kerlys -
bâtiment D1
5, rue Saint-Christophe
CS 10641
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Béatrice CÉLESTE

Rédacteur en chef adjoint :
Maud TANTIN-MACHECLER

Mise en page :
Patrick LAPIERRE DE MÉLINVILLE

ISSN : 2416-8122
© Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Clarenc P., « [Amélioration sur le front de l'illettrisme](#) », Insee Analyses Martinique n° 14, décembre 2016
- Clarenc P., « [Le niveau de vie moyen des Martiniquais progresse entre 2001 et 2011, les inégalités persistent](#) », Insee Dossiers Martinique n° 09, mars 2018

